

Intervention de Jean-Marc CLERY – FSU

En matière d'analyse des politiques publiques comme en Histoire on s'interdit en principe les anachronismes. Mais difficile d'évoquer cette « année d'avant » que fut 2019 sans évoquer « l'après ». La Préfète elle-même s'y risque dans son Éditorial pour tenter de démontrer que les politiques menées par l'État en 2019 ont préparé notre société à affronter la crise que nous connaissons depuis février 2020. C'est peu dire que cette démonstration ne convainc pas. Et moins encore lorsque la Préfète assure que l'État est constant dans sa volonté de maintenir la cohésion des territoires par la présence des *Services publics*. Comme si l'année 2019 n'avait pas été marquée par le mouvement social des « *Gilets jaunes* » que le Rapport de l'État ignore d'ailleurs totalement – un mouvement précisément né du sentiment de délaissement des territoires et de la défiance vis-à-vis d'une action de l'État que beaucoup de nos concitoyen-nes ne jugent plus ni protectrice ni même juste.

Comment leur donner tort? Faut-il rappeler que quelques semaines seulement avant l'explosion de la crise sanitaire dans le pays était votée la *Loi de Finances de la Sécurité sociale 2020* consacrant la poursuite de la politique de restrictions budgétaires et imposant 800 millions supplémentaires « d'économies » aux hôpitaux publics, cela au mépris des revendications portées par les hospitaliers en lutte tout au long de l'année 2019 ? La Bretagne en 2019 - dont on rappellera qu'en matière de cancers, d'AVC, d'infarctus et de suicide des jeunes elle est au-dessus de la moyenne nationale - aurait-elle donc échappé miraculeusement aux effets destructeurs de cette austérité ?

On pourrait le croire à lire la Partie 8 du *Rapport* consacrée à la Santé en Bretagne qui choisit de donner la priorité à la « *lutte contre la prolifération de l'ambrosie* » - *sic* ! Pourtant il semble bien que l'austérité a fait aussi son œuvre en Bretagne quand on dénombre les lits fermés dans nos territoires (40 rien qu'à l'été 2019 à Rennes à Guillaume Régnier et autant en médecine polyvalente au CHU, 38 à Fougères au même moment, une vingtaine à Douarnenez où il n'en reste plus qu'une centaine, etc.) ou quand on fait le tour des services récemment fermés - ou menacés de l'être - à Morlaix en Cardiologie, à Paimpol pour les Urgences ou à Guingamp pour la maternité...

Sacrifiant encore à l'anachronisme, le *Rapport* choisit d'anticiper sur le début de l'année 2020 pour évoquer la « *préparation de l'ARS à la gestion de la crise sanitaire* » (re-*sic* !). Mais il fait l'impasse sur les effets de la politique des *Groupements hospitaliers de territoire* (GHT) et des « *contrats territoriaux* » par laquelle l'ARS dessine depuis des mois une carte sanitaire marquée par le regroupement des principales activités de soins sur un tout petit nombre d'établissements « *pivots* » et la transformation des établissements périphériques en Soins de suite et réadaptation (SSR). Comment ne pas voir que ce mouvement va à l'encontre des besoins des personnes les plus éloigné-es et les plus fragiles en affaiblissant l'hôpital public au bénéfice du secteur privé (comme par exemple à Quimper avec l'opération immobilière réalisée par les deux grandes cliniques privées), et en soumettant l'avenir de l'hôpital aux « *partenariats public-privé* ». Mais de cela, ce *Rapport* ne dit pas mot.

Passons rapidement – le temps manque - sur les « *réformes* » qui ont jalonné l'année 2019 - retraites, assurance chômage, sans oublier la dilution progressive des CHSCT dans les nouvelles instances de dialogue social. Autant de décisions funestes pour les salarié-es et dont la crise actuelle a démontré le caractère totalement à contre-courant au regard des besoins de notre temps. Elle l'a démontré si clairement que l'exécutif s'est vu contraint un temps de marquer le pas et d'en remettre l'exécution.

En matière de formation initiale, l'année 2019 a été marquée par la libéralisation à outrance de ce qu'il faut bien appeler désormais le *marché* de l'apprentissage. Une libéralisation qui expose les plus petits CFA et du même coup les parcours de formation des jeunes à tous les aléas, ce que la crise actuelle n'a pas manqué de révéler.

Au niveau de l'Éducation, 2019 aura été surtout l'année de la *Loi Blanquer*, loi bien mal nommée « *pour une École de la confiance* » dont l'*Article premier* instaure la suspicion à l'encontre de tous les personnels. Portée par un Ministre de plus en plus en décrochage avec la profession, la politique éducative de Jean-Michel Blanquer a été fortement contestée tout au long de l'année 2019, en particulier dans le Second degré, où le Ministre a imposé en force la transformation du lycée et du Bac et installé définitivement la logique de *ParcourSup* dont tou-tes les analystes s'accordent aujourd'hui à souligner que ce système introduit une logique marchande dans les mécanismes d'accès à l'enseignement supérieur. Logique de *tri social*, mais aussi renforcement des inégalités entre filles et garçons dans les parcours scolaires, en particulier dans le choix des disciplines scientifiques au lycée. Le CESER s'en inquiète à très juste titre dans son avis. Mais là encore, la partie du *Rapport de l'État* consacrée à la lutte contre les *inégalités femmes-hommes* n'a pas l'idée de se pencher sur la question.

Devant autant de manques, on se prend à rêver d'un *Rapport d'activité de l'État* qui serait réalisé par ses agents de terrain. Il aurait à n'en pas douter une tout autre teneur. Il montrerait l'envers des effets d'annonces : par exemple s'agissant de la scolarisation que la *Loi Blanquer* rend obligatoire dès 3 ans, ce qui ne change rien à la baisse régulière du taux de scolarisation des plus petits dans les écoles publiques en Bretagne, mais qui change tout en revanche pour les finances de l'école privée confessionnelle. Il évoquerait aussi la grande fragilité du dispositif des PIAL dont il est fait ici une grande avancée mais qui met sous pression les personnels accompagnant les enfants en situation de handicap sans répondre pour autant à la hauteur des besoins dont témoignent les familles. Ou encore il comptabiliserait le nombre d'écoles ayant totalisé sur l'année jusqu'à une vingtaine de jours sans remplacement, les Services départementaux de l'académie ne parvenant plus à assurer les remplacements sur des absences d'une ou deux journées.

Un *Rapport d'activité de l'État* produit par ses agents interrogerait sans aucun doute aussi la politique d'égalité territoriale et la « *priorité au titre de la ruralité* » dans l'Éducation nationale quand un département comme les Côtes d'Armor subit en 2 ans la suppression de plus de 100 postes enseignants.

Un tel rapport permettrait aussi, c'est certain, d'interroger la place accordée à la Jeunesse dans le pays quand les missions que les agents des *Services Jeunesse et Sports* défendent au quotidien sont d'année en année systématiquement passées sous silence. Une chose est sûre pour ces personnels qui demeurent aujourd'hui encore dans une grande incertitude quant à l'impact de leur transfert à l'Éducation nationale, c'est qu'ils ont perdu le tiers de leurs effectifs en 10 ans, signe que les *politiques de Jeunesse* ne sont vraiment pas une priorité pour l'État, quoi qu'il prétende.

Au nombre de ce qui fait défaut dans ce *Rapport d'activité de l'État* il faut hélas ajouter la véracité et la sincérité.